Protection des captages d'eau potable

Lettre d'information n° 7 – Septembre 2013

Actualités

Tech&Bio 2013 – Pôle eau et présentation du partenariat APCA-FP2E

Tech&Bio est le **salon européen** incontournable des techniques et des pratiques agricoles alternatives et biologiques. Organisé les 18 et 19 septembre 2013 à l'initiative des Chambres d'agriculture et soutenu par plus de 40 partenaires, le salon s'adresse à tous les agriculteurs, conventionnels ou bio.

Un **pôle eau** était consacré à la gestion de l'eau et à sa préservation. La **convention APCA-FP2E et le réseau de sites pilotes ont été présentés** à travers un poster exposant l'intérêt de la mise en place de démarches partenariales entre les collectivités, les acteurs du monde agricole et les opérateurs privés de services publics d'eau et d'assainissement. Un espace était consacré aux démonstrations et a permis aux agriculteurs de contrôler leur propre jeu de buses de pulvérisateurs. Le volet quantitatif n'a pas été oublié puisqu'une démonstration de maïs irrigué par du goutte à goutte enterré s'est tenu.

Télécharger le poster sur les démarches partenariales au service de la protection de l'eau.

Plaquette sur la protection des captages à destination des élus Chambres

Suite aux élections des Chambres d'agriculture, les élus impliqués dans les démarches de protection des captages ont été en partie renouvelés. Ces nouveaux élus sont appelés à participer au comité de pilotage des aires d'alimentation de captages de leur territoire en tant que représentants du monde agricole. Pour leur apporter les **bases techniques et stratégiques** et être ainsi rapidement opérationnels sur le sujet, l'APCA vient de publier un **document pédagogique et synthétique** de 3 pages.

Publications

Publication du ministère en charge de l'écologie sur la contamination des cours d'eau par les pesticides

Le Service de l'observation et des statistiques du ministère en charge de l'écologie vient de publier une note sur la contamination des cours d'eau par les pesticides en 2011.

Il conclut que la présence des pesticides dans les cours d'eau en France en 2011 est généralisée avec **93% des points de mesures touchés**. Cette contamination, principalement due à des herbicides en métropole, est en augmentation en 2011. Toutefois, elle n'est pas source de dépassements importants des normes fixées par la DCE pour les cours d'eau. Plus de 20 pesticides ont été décelés dans 18% des cas. Le glyphosate et son métabolite, l'AMPA, sont les plus quantifiés. Certains pesticides, utilisés de longue date et interdits aujourd'hui, persistent dans l'environnement. L'atrazine est ainsi le 7ème pesticide décelé (dans plus de 10% des analyses) et son métabolite, la déséthylatrazine, la 3ème (32% des analyses).

Consulter la note du ministère

Publication par FNE et Lyonnaise des Eaux d'un guide sur la protection des AAC

FNE, avec le soutien de Lyonnaise des Eaux, a publié un **guide à l'usage des militants du réseau associatif** FNE, ainsi qu'à l'usage de l'ensemble des autres parties prenantes de la protection des captages.

Celui-ci vise à fournir des clés permettant de mieux comprendre les enjeux techniques et politiques des démarches de protection des AAC afin de faciliter leur participation aux instances de concertation territoriales, notamment dans la mise en place et le suivi des actions de prévention.

Le guide revient sur les outils techniques, réglementaires et contractuels et des modèles de financement existants. Il revient également sur des expériences médiatiques (Munich, New York, Vittel,…) ou plus récentes (Orléans, Calais, Flins). A noter que deux de ces nouvelles initiatives (Orléans et Calais) font partie du réseau de sites pilotes APCA-FP2E.

Télécharger le guide

La parole aux sites

Site d'Oursbelille (65) : Validation du Plan d'Action Territorial de l'AAC

Le captage d'Oursbelille faisait partie du projet agro-environnemental déposé par la CA 65 en 2008 et inclus dans le Plan d'Action Territorial (PAT) Nappe de l'Adour. Des actions y ont donc été engagées sur les volets agricoles et non agricoles. Le PAT Nappe de l'Adour a pris fin en 2011 et un nouveau PAT, spécifique au captage d'Oursbelille, classé Grenelle, a été validé.

Un travail partenarial

Le PAT a été proposé conjointement par un **groupement** Veolia/CA 65/SEMADOUR (Agence de Développement du Val d'Adour).

Il comprend un volet animation territoriale porté par Veolia, un volet connaissance et un volet agricole porté par la CA 65 ainsi qu'un volet non agricole porté par le SEMADOUR.

Une **réactualisation des pratiques** (des agriculteurs essentiellement) est prévue au début du PAT en parallèle de la mise en place des **actions collectives** (formation, sensibilisation et communication) à destination des agriculteurs, des particuliers et des collectivités. Compte tenu du faible nombre d'agriculteurs de la zone de protection (17), un travail essentiellement **individuel** sera mené, avec une plus grande efficacité en termes de changement de pratiques. Il est prévu une signature par les agriculteurs de la zone de protection d'une charte d'adhésion au PAT.

Pour chaque action, des indicateurs de réalisation, des objectifs, les outils prévus, des délais ainsi que le nombre de jours prévus sont détaillés.

Un objectif de respect des normes

Les teneurs en nitrates du captage ont régulièrement augmenté depuis 1993. Des dépassements du seuil de 50 mg/L ont été observés entre 2003 et 2008. Depuis 2009, la teneur se maintient globalement en dessous du seuil et une tendance à la baisse est même observée depuis 2011.

L'objectif principal du nouveau PAT est de **maintenir** la teneur en **nitrates** en dessous de 50 mg/L voire tendre vers une diminution. Son second objectif est de maintenir la qualité de l'eau vis-à-vis des **herbicides** couramment utilisés avec le respect de la norme des 0.1 µg/L pour une molécule et 0.5 µg/L pour l'ensemble des molécules retrouvées.

Site du Montet-Chambon (36) : Résultats du suivi agronomique

Chaque année, la CA réalise le suivi des pratiques de fertilisation sur le bassin afin de « mesurer » les changements de pratiques des agriculteurs. Le suivi pour l'année culturale 2011-2012 concerne 2717 ha et 32 exploitations.

Dans un premier temps, les **écarts de fertilisation par rapport aux conseils** prodigués par la CA sont étudiés. Pour l'ensemble des cultures du bassin, hors colza, une certaine aspiration des pratiques vers le conseil est notable (54% d'écart négligeable, 27% d'écart moyen positif ou négatif). La diversification des cultures est visible entre 2004 et 2012 avec une représentation plus forte des légumineuses.

Dans un second temps, après les moissons, l'**équilibre global en azote** est estimé grâce à la méthode des bilans « Entrées-Sorties ». Très faible, il est de +3,3 kg N/ha. C'est le meilleur depuis la mise en place du suivi en 2004.

Dans un troisième temps, le **risque nitrates** est évalué en croisant les quantités d'azote lessivé avec la lame d'eau percolée. En 2013, seulement 42% des surfaces ne dégradent pas la qualité de l'eau

Dans un dernier temps, la **quantification des flux d'azote** des captages du Montet-Chambon est mise en parallèle avec ceux de l'Indre. Le comportement du bassin est cohérent avec les variations notées sur les stations de l'Indre à savoir que l'on se trouve au cœur d'un cycle avec une croissance des 3 paramètres (quantité d'eau, flux d'azote et teneur en nitrates).

Si les résultats sont en demi-teinte, ils démontrent que les efforts se construisent dans la durée pour assurer la reconquête de la qualité de l'eau qui respectent toutefois les normes de potabilité sur les deux années.

Carte des 9 sites concernés par le partenariat APCA – FP2E

Focus

Impact des actions agricoles sur la qualité de l'eau

Le BRGM a travaillé à la **modélisation des transferts de nitrates** sur le bassin Loire-Bretagne. L'objectif de cette étude, financée par l'AELB, était de valider, sur 3 sites représentatifs du bassin, différents outils susceptibles d'aider à la compréhension de la contamination des eaux souterraines par les nitrates à une échelle plus locale. Parmi ces sites figurent les **captages du Montet-Chambon**, site pilote du réseau APCA-FP2E.

Modélisation globale du transport des nitrates

Le modèle BICHE est un modèle global qui effectue un bilan entre les quantités de nitrates apportées (par application et minéralisation du sol), consommée (par les plantes) et infiltrées (par les pluies efficaces) ou ruisselées.

Bien que l'objectif premier de l'étude n'est pas de prédire de façon certaine le devenir de la qualité des eaux mais bien de tester le comportement du modèle lorsqu'il est utilisé en mode prédictif, elle apporte un certain nombre d'éléments sur l'**impact du changement de pratiques** des agriculteurs sur la qualité de l'eau.

Scénario « continuité »

En première approche, un scénario dit de « continuité » est créé sous l'hypothèse d'une répétition des cycles climatiques et une stabilisation des pratiques culturales actuelles. Il permet donc de juger de l'efficacité des mesures et d'estimer la date d'un possible retour des eaux à un bon état qualitatif. Pour le Montet-Chambon, la prédiction des évolutions des concentrations en nitrates montre une **tendance à la baisse** dont l'amorce n'était pas évidente par la simple analyse des données disponibles (cf. courbe orange). La modélisation situe la rupture de pente dans les années 2009-2010. Sous l'hypothèse d'un scénario de « continuité », la **diminution serait de 20 mg/L en 17 ans**.

Impact des mesures agro-environnementales

En seconde approche, le BRGM présente deux scénarios basés sur une modification de l'application des mesures agro-environnementales au sens large. Le premier scénario étudie le cas où les mesures prises actuellement seraient abandonnées en 2010 (scénario « abandon des mesures »). Le second scénario étudie le cas où les mesures n'auraient jamais été prises dans les années 90 (scénario « pas de mesures »).

Dans le cas d'un **abandon des mesures** (CIPAN, conseil individuel de la CA, MAE,…), après un temps d'inertie de 2 à 3 cycles hydrologiques, on observerait une **reprise de la croissance des concentrations en nitrates** (cf. courbe bleue).

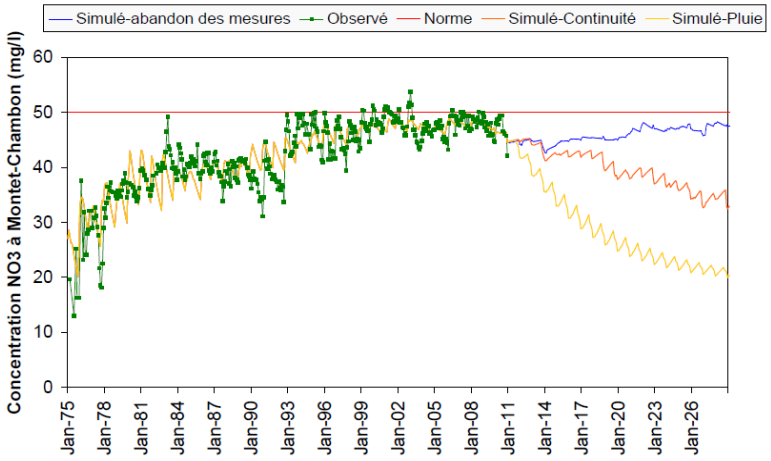

Pour le scénario **« pas de mesures »**, les concentrations en nitrates seraient **supérieures à 50 mg/L** de façon permanente, et ce, depuis 2008 (cf. courbe violette).

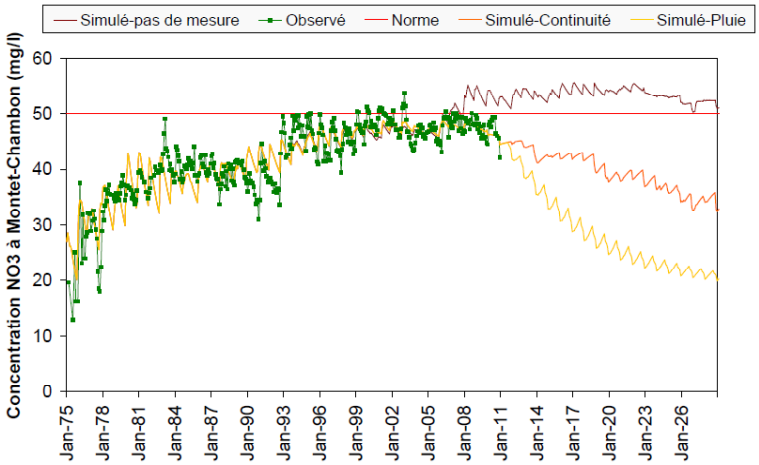

Ces résultats sont en cohérence avec les données de l'ARS concernant l'évolution des teneurs en nitrates entre 2000 à 2012 qui démontrent une décroissance d'une valeur de 3 mg/L sur cette période. Ils permettent de mettre en lumière l'impact positif des actions agricoles menées sur les captages du Montet-Chambon.

Lien vers l'étude complète :
http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-60280-FR.pdf

Agenda

Journée Eau & Connaissance "Eaux souterraines" - Lyon, 1er octobre 2013

Intimement liées aux eaux de surface, les eaux souterraines jouent un rôle important pour réguler le débit des rivières. Elles constituent aussi des réserves précieuses pour l'alimentation en eau potable.

En donnant la parole à des experts scientifiques, l'**agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** propose de dresser un panorama des derniers travaux de recherche sur les eaux souterraines.

Au programme : l'exploration et la caractérisation de nouvelles ressources pour l'alimentation en eau potable, le temps de renouvellement des eaux souterraines, les conditions de transferts des polluants vers les eaux souterraines,...

Plus d'informations

Comment sensibiliser sur le Sdage ? – Tours, 5 octobre 2013

L'**agence de l'eau Loire-Bretagne** organise une rencontre pour échanger sur les actions menées pour intéresser le public à la consultation et aux enjeux de l'eau. L'objectif est de prendre connaissance des résultats de la consultation réalisée en 2013, partager les expériences, s'informer sur la révision du Sdage et préparer la prochaine consultation.

Plus d'informations

Objectifs eau, d'une obligation européenne de résultat à un atout majeur pour les territoires – Paris, 14 et 15 novembre 2013

L'**Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin** (AFEPTB) organise en novembre son colloque annuel sur le territoire et avec le soutien de l'EPTB Seine Grands Lacs. Cet évènement portera sur les objectifs de résultats dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (DCE, DI, DCSMM), et sur les leviers pour en faire un atout pour les territoires.

Plus d'informations

Le partenariat APCA – FP2E

Le partenariat APCA – FP2E a pour objectif de rapprocher les Professionnels de l'eau et les Chambres d'agriculture pour la protection des captages d'eau potable. Ce partenariat s'est concrétisé par la réalisation d'une étude de terrain de novembre 2009 à mai 2010, qui a abouti à la rédaction d'un guide contenant 21 recommandations de bonnes pratiques partenariales sur les captages d'eau potable. Ce guide est disponible sur le lien suivant : **Guide complet EAU** ou sur les sites internet de la FP2E (http://www.fp2e.org) et de l'APCA (http://www.chambres-agriculture.fr).

La lettre d'information « protection des captages d'eau potable » vise à permettre aux personnes ayant participé à l'étude de terrain d'être tenues au courant des actions au niveau national du partenariat. De plus, elle donne la parole à chacun des sites de l'étude pour annoncer les principales avancées réalisées dans la démarche de protection des captages.

FP2E

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau regroupe la quasi-totalité des entreprises privées assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France.

LES ENTREPRISES DE L'EAU

48 rue de la Bienfaisance
75008 Paris
fp2e@fp2e.org

Chambres d'agriculture France - APCA

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture représente l'ensemble des Chambres d'agriculture à l'échelle nationale.

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE

9 Avenue George V
75008 Paris

Pour plus d'informations

Schéhérazade Aoubid, scheherazade.aoubid@apca.chambagri.fr - 01 53 57 11 77
Secrétariat : Jeannie Bregmestre, jeannie.bregmestre@apca.chambagri.fr - tél : 01 53 57 10 84 – fax : 01 53 57 11 94